

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1482**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Installateur-dépanneur audio-vidéo (CTM)

Nouvel intitulé : Installateur-dépanneur audio-vidéo-électroménager (CTM)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)	le président de l'APCM; le Président de la CM par la délégation du président de l'APCM, Président

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

255r Contrôle, essais, maintenance en électricité, électronique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'installateur-dépanneur audio-vidéo assure : - La réalisation des opérations courantes d'installation d'appareils audio vidéo grand public : conseil au client dans le choix de l'emplacement de l'appareil, interconnexion des appareils, réglage et configuration des appareils, vérification de leur fonctionnement

- la réalisation des opérations courantes de réparation 1er niveau d'appareils audio vidéo grand public : diagnostic, remise en fonctionnement du produit ou de la configuration de produits en conformité avec les spécifications du constructeur

- l'installation et le réglage des sources de réception individuelle et collective

Les compétences attestées par ce titre intègrent des connaissances liées aux techniques utilisés, à l'environnement et à des savoir-faires spécifiques dans deux grands domaines :

1) Domaine professionnel :

- Connaissance des techniques d'installation de tous les appareils audio-vidéo et d'une source de réception individuelle

- Connaissance des techniques d'élaboration d'un diagnostic de dysfonctionnement d'un système de technologie courante

- Connaissance et maîtrise du fonctionnement d'objets techniques afin de les remettre en état de fonctionnement

- Connaissance et maîtrise des fondamentaux théoriques et technologiques ainsi que ceux associés au métier (équipements, produits, matériaux, connaissance en électricité, électronique, connectique)

2) Domaine de compétences transversales :

- connaissance des techniques d'intervention commerciale

- maîtrise des techniques d'organisation de son travail ;

- maîtrise des techniques de veille afin de pouvoir prendre en compte dans son travail le système de valeurs économiques du métier

- connaissance des structures simples d'expression dans une langue étrangère

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprise artisanale de réparation de matériel électronique grand public (téléviseurs, appareils radio, chaînes haute fidélité, magnétoscopes, caméscopes). Commerce de détails d'appareils électroménagers et de radio télévision.

Technicien installateur dépanneur audio vidéo 1er niveau.

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1402 : Réparation de biens électrodomestiques

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comprend 3 principales composantes : - Epreuves de pratique professionnelle : mise en situation de travail en atelier avec deux objets techniques à traiter

- Une étude de cas concernant la fonction production dans sa globalité (mathématiques et sciences appliquées, technologie, lecture d'une notice en langue étrangère...)

- Réalisation d'un dossier technique avec exposé oral

Le CTM est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne de 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves sans note éliminatoire.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	

En contrat d'apprentissage	X		Formateur chargés de la préparation au Certificat technique de métiers (20%) ; représentants de la profession (80%) : maîtres artisans dans le métier, chef d'entreprise salariés de la profession ; un conseiller de l'enseignement technologique
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X		

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 28 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 6 août 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 septembre 2000 publié au Journal Officiel du 3 octobre 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : Modification de la liste des sites au 29 février 2000 :

Sites : Chambres de métiers : Charente Maritime (17), Dordogne (24), Ille et Vilaine (35), Moselle (57), Haut-Rhin (68), Vaucluse (84).

Arrêté du 6 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 14 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Liste des sites labellisés arrêtée au 29 mai 2001 : Chambres de métiers : Charente Maritime (17), Dordogne (24), Ille et Vilaine (35), Moselle (57), Haut-Rhin (68), Vaucluse (84), Seine Saint-Denis (93)

Arrêté du 6 août 2002 publié au Journal Officiel du 20 août 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Liste des sites labellisés arrêtée au 13 mai 2002 : Chambres de métiers : Charente Maritime (17), Dordogne (24), Ille et Vilaine (35), Moselle (57), Alsace (67-68), Vaucluse (84), Seine Saint-Denis (93)

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : L'homologation est prolongée jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

ASSEMBLEE PERMANENTE DES CHAMBRES DE METIERS (APCM) 12, avenue Marceau
75008 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : Installateur-dépanneur audio-vidéo-électroménager (CTM)